

→ À l'attention des maires des communes du
Parc naturel régional du Perche

La Présidente

Affaire suivie par :
Lisa Garriguenc

Perche-en-Nocé, le 30 Juin 2022

Objet : Le Parc du Perche recense les propriétaires de vergers de pommiers haute-tige pour leur maintien

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

Les vergers traditionnels haute-tige sont des éléments paysagers identitaires du Perche et des habitats pour la biodiversité (chouette chevêche...). Ces vergers sont menacés, du fait du recul de l'élevage sur le territoire et aussi par manque de débouchés pour les pommes. En effet, si l'obtention d'une AOC pour le cidre du Perche relance actuellement la filière cidricole locale, avec des entreprises qui sont transmises et de nouveaux producteurs en circuits-courts qui s'installent, cela n'offre pas de débouché pour tous les vergers du Perche.

Favoriser le maintien des vergers traditionnels en trouvant des débouchés pour les fruits, telle est l'ambition du Parc du Perche. Pour ce faire, il initie un repérage des propriétaires de vergers haute-tige, première étape avant de lancer une réflexion avec eux et de trouver des solutions pour commercialiser leurs pommes.

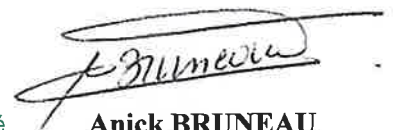
Cette initiative reçoit le soutien de l'Organisme de gestion (ODG) de l'AOC Cidre du Perche, de la Région Normandie et de l'Europe (FEADER).

Ce recensement concerne les propriétaires d'un verger de pommiers à cidre ou à jus, composé de 10 arbres minimum, qui ne savent pas quoi faire de leurs fruits.

Ces derniers peuvent se manifester jusqu'au 10 août 2022 en complétant le questionnaire disponible sur le site du Parc ou en contactant le Parc : contact@parc-naturel-perche.fr ou au 02 33 85 36 36.

Nous comptons sur vous pour informer vos administrés de cette démarche, une affiche et des formulaires de recensement sont à votre disposition.

Je vous prie de recevoir Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Anick BRUNEAU